

MOBIL'hand

Mobil'hand est un service de transport à la demande réservé aux personnes à mobilité réduite, titulaires d'une carte d'invalidité au taux de 80% minimum.

Le service Mobil'hand fonctionne tous les jours y compris les jours fériés de 6h30 (première prise en charge) à 20h (dépose du dernier client).

ADHÉSION OBLIGATOIRE ET GRATUITE

Dossier d'inscription envoyé sur simple appel téléphonique, à retourner accompagné des pièces justificatives demandées.

RÉSERVATION

- Les réservations se font par téléphone au plus tard la veille pour le lendemain avant 12h (les réservations pour le samedi, dimanche et lundi sont clôturées le vendredi à 12h).

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

Tél. : 04 70 96 16 16

mobilhand@vichy-communaute.fr



- Si la mention « BESOIN ACCOMPAGNEMENT » figure sur votre carte, un accompagnateur peut voyager gratuitement à vos côtés. Merci de le préciser à la réservation.

- Les annulations doivent restées exceptionnelles et s'effectuer la veille avant 17h.

MOBIL'hand

TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE



VICHYCOMMUNAUTÉ

FONCTIONNEMENT

- Le lieu de prise en charge et la destination de la course doivent être à l'intérieur du périmètre des 24 communes de la Communauté d'agglomération Vichy Communauté (Abrest, Bellerive sur-Allier, Billy, Bost, Brugheas, Busset, Charmeil, Cognat-Lyonne, Creuzier-le-Neuf, Creuzier le-Vieux, Cusset, Espinasse-Vozelle, Hauterive, Le Vernet, Magnet, Mariol, Saint-Germain-des Fossés, Saint Rémy-en-Rollat, Saint-Yorre, Serbannes, Seuillet, Vendat, Saint-Pont, Vichy).
- Mobil'hand est un service public de transport ouvert à plusieurs usagers simultanément. L'ordre de dépose est sous la responsabilité du conducteur. Le portage des bagages et l'accompagnement dans les bâtiments ne sont pas inclus dans le service Mobil'hand.

TARIFS

- Trajet simple : 2 € à régler directement auprès du conducteur
- Carnet de 10 tickets : 17 € en vente à l'hôtel d'agglomération et dans les véhicules.



RESTRICTIONS

- Mobil'hand ne se substitue pas aux services de transports encadrés par l'assurance maladie.
- Mobil'hand ne se substitue pas au transport scolaire.

CAS PARTICULIERS

- Les animaux de petites tailles sont tolérés s'ils sont installés dans un panier fermé.
- Les chiens guides sont admis gracieusement dans les véhicules.

CONDITIONS DE TRANSPORT

Mobil'hand assure un service de porte à porte. La prestation ne comprend pas le portage dans les escaliers, la montée dans les étages ou l'accompagnement dans les bâtiments (publics ou privés). Le choix du véhicule, du groupage, des itinéraires sont de la responsabilité du service Mobilités de la Communauté d'agglomération Vichy Communauté.

MOBIL'hand

TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

IPNS - Vichy Communauté - Crédit Photos : epictura.com



VICHYCOMMUNAUTÉ